

S.Mi.D.D.E.V**SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2025**

Le cinq février deux mille vingt-cinq à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le trente janvier deux mille vingt-cinq.

Présents :

Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

Madame Martine BOUVARD, Déléguée suppléante

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Absents excusés :

Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur Jean-Yves HUET, Délégué titulaire

Représentée :

Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO

Assistaient également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMiDDEV

Monsieur Jérôme CARROUGET, Attaché du SMiDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMiDDEV

Madame Karine MELLANO, Technicienne du SMiDDEV

Monsieur Gilles LONGO, Président du SMiDDEV, ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du SMiDDEV du 19 décembre 2024 soumis aux délégués est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/830 :
Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation du rapport sur les orientations
budgétaires -Exercice 2025.

Monsieur le Président expose :

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3-A, il est présenté à l'assemblée délibérante, « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat ».

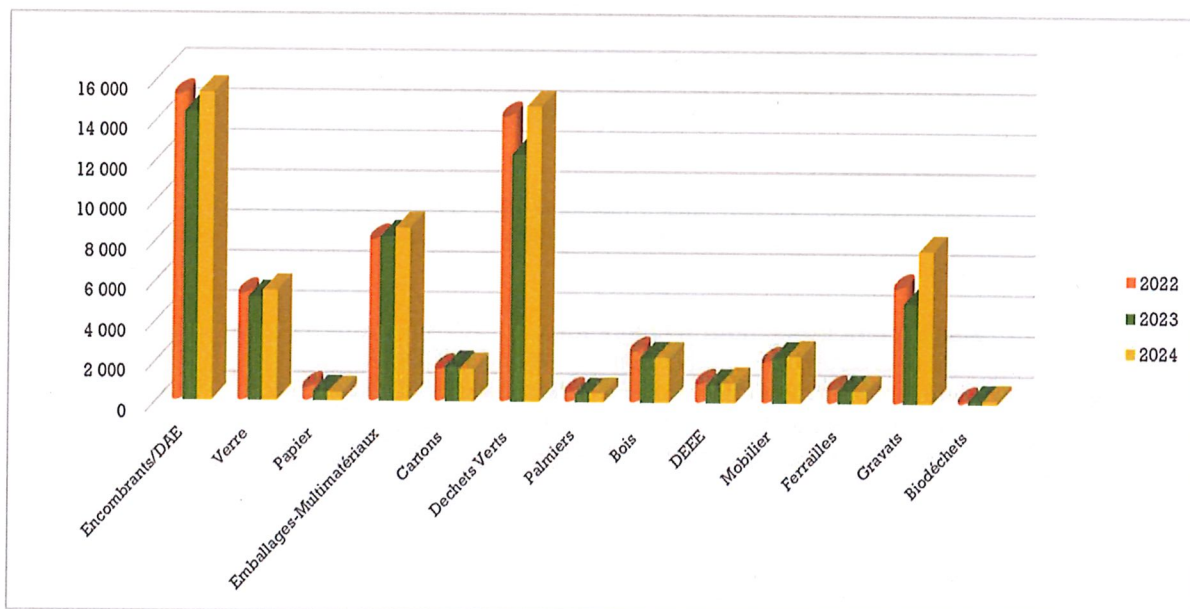
Le dispositif applicable à notre syndicat est, par assimilation, celui des communes de la strate 20 000 – 40 000 habitants (délibération n°2023/773 du 16/06/2023).

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical le rapport suivant :

1) INFORMATIONS GENERALES

1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés - exercice 2024

En 2024, 103 431 tonnes de déchets ont été produites sur le territoire du SMiDDEV, ce qui représente une hausse de 4% (+4 323 tonnes) par rapport à 2023. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des déchets collectés en déchèteries, triés et valorisés (+5 720 tonnes, soit une augmentation de 23%).



Les déchets des déchèteries (valorisables) dont la production a le plus fortement augmenté entre 2023 et 2024, sont : les gravats (+2 590 T, soit +52%) et les déchets verts (+2 540 T, soit 21%). Ils sont suivis par les encombrants (+956 T, soit +7%), les DEEE (+102 T, soit +9%) et les palmiers (+25 t, soit +6%).

On note une légère baisse de tonnage pour les métaux (-7 T soit -1%), le carton (-92 T, soit -5%) et le papier (-36 T, soit -8%).

Par référence aux tonnages effectivement traités de janvier à décembre 2024, nous constatons, en comparaison avec 2023, les points suivants :

La part de déchets triés a augmenté en 2024 : elle atteint **59%** (54% en 2023 et en 2022).

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées a baissé de 7% par rapport à 2023 (et de -13% par rapport à 2022).

Elle atteint 42 728 tonnes (45 936 tonnes en 2023, 49 328 tonnes en 2022). Sur ces 42 728 tonnes, 4484 tonnes ont été valorisées à l'Unité de Valorisation Energétique du SITTMAT à Toulon. La part de l'enfouissement a ainsi été réduite de 15%.

Environ 1400 tonnes de biodéchets des ménages ont été compostées et évitées en enfouissement par l'action des 9 300 foyers équipés de composteurs sur notre territoire (dont 2 600 nouveaux foyers équipés en 2024), c'est presque deux fois plus qu'en 2023.

La quantité des encombrants et Déchets d'Activité Economique (D.A.E) traitée en 2024 a augmenté et reste très importante : 15 248 tonnes, +7% par rapport à 2023 (956 tonnes de plus, principalement liées aux inondations d'octobre 2024).

Une progression globale de la collecte sélective (verre – papiers – emballages) en 2024 :

- ✓ **Augmentation de la collecte des emballages et papiers collectés en « bacs jaunes » : +5%** (+2% en 2023, +1% en 2022) ;
- ✓ **Augmentation de la collecte du verre : +6%** (-2% en 2023, +6% en 2022), Notons que des tonnages de verre en provenance de Bagnols en Forêt ont été déclarés sur le compte du SMIDDEV sur l'ensemble de l'année 2024 (après 6 mois d'interruption en 2023), ce qui représente 2% de l'augmentation.
- ✓ **Diminution des tonnages issus de la collecte du papier collecté séparément dans les colonnes « bleues » dédiées : -8%** (- 30% en 2023, -13% en 2022). Depuis 2023, la CCPF a retiré les bacs à papier de Bagnols en Forêt au profit d'une collecte des papiers en mélange avec les emballages, ce qui réduit le taux de papier collecté séparément en plus de la baisse générale et continue des tonnages de papier qui est constatée sur le territoire du SMIDDEV et au niveau national.
- ✓ **Augmentation de la collecte des biodéchets triés au sein des cantines scolaires et centres de loisirs.** 166 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées en 2024, en provenance des collectes mises en place par Estérel Côte d'Azur Agglomération dans les écoles et établissements publics (145 tonnes en 2023, soit 14% de plus).

Il convient de poursuivre les mesures mises en place pour soustraire les biodéchets des collectes de déchets ménagers résiduels. Les collectivités doivent mettre en place des solutions pour le tri à la source des biodéchets. Les arrêtés préfectoraux relatifs à l'ISDND du Vallon des Pins et à l'UVM rappellent cette obligation réglementaire.

Pour accompagner les collectivités membres vers cet objectif, le SMIDDEV continue le développement de ses opérations de prévention (acquisition de composteurs individuels et collectifs) et renforce sa démarche d'information/sensibilisation sur le thème des biodéchets et du compostage. Dans cette optique, le SMIDDEV est engagé auprès de la Région et de l'ADEME dans des actions échelonnées sur plusieurs années (plan local de prévention, contrat d'objectifs, appel à projet).

Notons par ailleurs qu'à compter de juin 2024, les sites de traitement du SMIDDEV ont de nouveau réceptionnés des tonnages de déchets verts, de gravats et des métaux issus de la déchèterie de Bagnols en Forêt.

Bilan des collectes en déchèterie 2024 :

Les déchèteries ont collecté en 2024 plus de déchets verts, de gravats, de DEEE, de DDS et de palmiers, mais moins de cartons, de métaux et de bois.

Les déchets verts constituent toujours le troisième déchet produit sur le territoire, après les ordures ménagères et les encombrants/DAE. En 2024, **le tonnage a augmenté de 21%**

après plusieurs années de baisse (-13% en 2023, -10% en 2022), soit 14 767 tonnes collectées en 2024 (12 227 tonnes en 2023), puis transformées en compost sur la plateforme du SMIDDEV à Puget sur Argens. Cette hausse peut s'expliquer par une pluviométrie plus importante au printemps et à l'automne 2024 par rapport aux épisodes de sécheresse conséquents de 2021 à 2023, qui impacte le développement des végétaux et donc les tailles.

Le tonnage total des 4 catégories de gravats a fortement augmenté par rapport à 2023 : +2 590 T, soit +52% (-13% en 2023, +14% en 2022). Ce sont les tonnages de gravats sales et de déchets de chantiers avec balayures qui ont le plus augmenté (+2 260 T, soit +80% par rapport à 2023). Depuis 2024, les balayures urbaines de Fréjus peuvent être vidées dans une benne spécifique (comme celles de St Raphaël) et non plus dans celle des encombrants, ce qui explique en partie cette hausse.

Le tonnage de carton enregistre une légère baisse de 92 tonnes, soit de -5 %, après plusieurs années d'augmentation (+8% en 2023, +15% en 2022, +24% en 2021). Cette baisse peut être liée à la mise en œuvre du seuil d'exclusion du service publics de gestion des déchets des gros producteurs par Estérel Côte d'Azur Agglomération. En effet, les entreprises dépassant les 8 000 litres/semaine de production d'OMR, d'emballages et de cartons, doivent contractualiser directement avec un prestataire de collecte depuis fin 2023/début 2024.

En conclusion, globalement, il est satisfaisant de constater la baisse de production des ordures ménagères et dans le même temps, une augmentation des collectes sélectives.

Il est nécessaire de poursuivre la réduction globale des tonnages déjà amorcée, tant au niveau des collectes auprès des habitants et professionnels, que des collectes en déchèteries communautaires.

2024			FREJUS	ST RAPHAEL	ROQUEBRUNE	PUGET	LES ADRETS	BAGNOLS	TOTAL
Déchets traités issus des collectes en PAP et PAV	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	T	19 507	13 225	6 194	2 597	633	572	42 728
		Coût TTC	2 676 463 €	1 871 102 €	943 113 €	390 340 €	97 064 €	81 444 €	6 059 526 €
	DAE/encombrants	T	7 879	3 837	1 723	1 243	366	199	15 248
		Coût TTC	1 865 974 €	904 198 €	406 958 €	292 119 €	86 328 €	47 061 €	3 602 637 €
	VERRE	T	1 879	1 836	1 028	288	154	259	5 444
		Coût TTC	27 749 €	27 114 €	15 182 €	4 254 €	2 271 €	3 831 €	80 402 €
	PAPIER	T	67	238	46	44	7	0	403
		Coût TTC	8 554 €	29 241 €	6 246 €	6 060 €	950 €	- €	51 051 €
	MULTIMAT (EMBALLAGES & PAPIERS)	T	3 648	2 775	1 253	584	160	155	8 575
		Coût TTC	1 131 587 €	860 681 €	388 791 €	181 118 €	49 574 €	48 008 €	2 659 760 €
	Biodéchets	T	67	53	23	19			163
		Coût TTC	2 205 €		2 348 €	2 072 €			6 625 €
Sous total traitement collectes PAP et PAV			5 712 533 €	3 692 336 €	1 762 638 €	875 962 €	236 187 €	180 344 €	12 460 000 €
Déchets issus des déchèteries	Déchèteries		FREJUS	ST RAPHAEL	ROQUEBRUNE	PUGET	LES ADRETS	BAGNOLS	TOTAL
	CARTONS	T	696	386	353	86	52	31	1 604
		Coût TTC	29 363 €	16 268 €	14 895 €	3 639 €	2 213 €	1 310 €	67 688 €
	GRAVATS	T	2 826	2 940	534	474	520	249	7 543
		Coût TTC	176 508 €	185 240 €	9 949 €	7 411 €	11 791 €	7 558 €	398 456 €
	BOIS	T	725	522	334	313	173	137	2 204
		Coût TTC	52 830 €	37 999 €	24 371 €	22 805 €	12 580 €	10 002 €	160 588 €
	Déchets Verts	T	5 210	5 315	2 189	611	641	801	14 767
		Coût TTC	291 175 €	278 208 €	122 221 €	34 186 €	35 794 €	45 639 €	807 224 €
	PALMIERS	T	169	147	47	43	18	0	425
		Coût TTC	28 161 €	24 578 €	7 932 €	7 239 €	3 050 €	- €	70 961 €
	D.D.S. (hors EcoDDS)	T	38	59	18	18	12	11	156
Coût TTC		45 227 €	62 856 €	18 190 €	18 190 €	19 282 €	16 087 €	179 832 €	
Sous total déchets déchèteries			623 264 €	605 149 €	197 558 €	93 471 €	84 711 €	80 596 €	1 684 749 €
TOTAL GENERAL TTC			6 335 797 €	4 297 485 €	1 960 196 €	969 433 €	320 898 €	260 941 €	14 144 750 €
					approximation sur la base d'une répartition 50/50 des coûts déchèterie Puget				

La loi de « transition énergétique » et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un objectif à atteindre de **65% de déchets recyclés à partir de 2025**.

Sur le périmètre de compétence du SMiDDEV, 59 % des déchets produits en 2024 sont issus d'un tri à la source des particuliers et des professionnels, contre 54% en 2023. La baisse de la production d'OMR et l'augmentation du tri à la source démontrent l'efficacité des actions de prévention et de sensibilisation.

Ces actions, traduites notamment dans les contrats d'objectifs et les plans locaux de prévention des déchets, se poursuivront cette année. Notons que 2025 marque l'ouverture de l'Unité de Valorisation Multifilières du SMiDDEV, qui permettra de compléter ces actions en faveur du tri à la source pour atteindre l'objectif de 80% de déchets valorisés.

1.2 Evolution des coûts de traitement entre 2023 et 2024 :

Le coût de traitement des déchets poursuit sa tendance à la hausse : +16% (+12% en 2023).

Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- **L'évolution à la hausse des tonnages de déchets valorisables** (+ 14% en 2024), notamment des encombrants/DAE, ce qui génère mécaniquement une augmentation des dépenses de traitement sur l'année 2024 : près de 2M€ d'augmentation, dont 1M€ pour les encombrants.
- **Une pluviométrie très élevée en 2024**, générant des augmentations de volumes de lixiviats à traiter, et qui, indirectement, impacte à la hausse les tonnages de déchets verts, l'ensemble représentant une charge supplémentaire d'environ 500 000 €.
- **L'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles** pour une hausse de près de 300 000 €, **en lien direct avec la TGAP** (+10 €/HT/T pour l'enfouissement : 63 € HT/T en 2024, 52 € HT/T en 2023). Rappelons que la trajectoire de la TGAP a pour objectif principal de fortement inciter à réduire les tonnages d'OMR.

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 - Dépenses

Définition, après ajustement, des charges prévisionnelles de fonctionnement, de gestion du Site de l'ISDND, de l'UVM (hors mise en service industrielle), et de traitement des déchets dont :

	2024	2025
Maintenance du Site	2 700 000 €	2 200 000 €
Charges de traitement des déchets de toutes natures	13 000 000 €	13 100 000 €
Charges locatives (Loyers des Sites de Bagnols-en-Forêt et de Puget-sur-Argens)	510 000 €	420 000 €
Charges de fonctionnement annuelles du Syndicat (fournitures et prestations diverses, salaires, charges...)	1 800 000 €	1 800 000 €
Frais financiers (emprunts Caisse des Dépôts et Consignation - Caisse d'Epargne – C.A)	1 000 000 €	1 000 000 €
Total :	19 010 000 €	18 520 000 €

La phase de mise en service industrielle de l'UVM, d'une durée de 6 mois, constituant un préalable à la réception définitive des travaux, celle-ci doit apparaître en section d'investissement.

2.1.2 – Recettes

	2024	2025
Recettes issues de la facturation aux Collectivités associées du coût du traitement des déchets de toutes natures, ainsi que celles liées aux charges indirectes	16 500 000 €	17 000 000 €
Recettes clients ISDND / UVM	1 300 000 €	1 200 000 €
Recettes issues des actions de recyclage, de communication et de soutien à la tonne triée	2 000 000 €	1 700 000 €
Recettes repreneurs	500 000 €	300 000 €
Total :	20 300 000 €	20 200 000 €

Les recettes liées à la vente de matières recyclables et au soutien des éco organismes sont en baisse suite à la mise en œuvre du seuil d'exclusion du service publics de gestion des déchets des gros producteurs par Estérel Côte d'Azur Agglomération (seuil déjà en vigueur en Pays de Fayence).

Les recettes issues de la facturation aux collectivités membres sont en légère augmentation (+3% environ), principalement du fait de l'actualisation des prix, mais aussi du fait de l'augmentation de la TGAP (qui passe à 65 € HT/T, soit une hausse de +3%). Cette augmentation de la TGAP est toutefois tempérée avec la mise en service de l'Unité de Valorisation Multifilières au cours de l'année 2025. Grâce à l'UVM, ce sont 2,2 M€ de TGAP qui seront évités chaque année.

Les recettes clients UVM sont volontairement pessimistes du fait de l'absence de visibilité sur les tonnages clients qui pourront être admis, compte tenu du démarrage du process au

cours du 1^{er} trimestre, et de la mise en service industrielle prévue aux 2^e et 3^e trimestres 2025.

Les charges générales sont contraintes au même niveau qu'en 2024.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 – Dépenses

Poursuite des opérations engagées notamment :

- Opération 17 : Rehausse du Site 3

La réouverture de l'ISDND est effectuée depuis le 1^{er} janvier 2019. Il convient d'achever la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 4 au 28.02.2025, date de la cessation d'activité du site, suite à l'arrêté préfectoral complémentaire du 12/12/2024 autorisant la prolongation de l'exploitation.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2024 à : 620 917.50€.

- Opération 18 : Construction d'une unité de valorisation multifilières.

Marché notifié le 25 septembre 2019. Permis de construire obtenu le 17/12/2020. Arrêté préfectoral d'autorisation au titre des ICPE en date du 29 avril 2021. Début des travaux : 5 mai 2021. Mise en service industrielle, prévue initialement au 1^{er} semestre 2023, reportée au 1^{er} semestre 2025.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2024 à : 1 342 209,22 €.

- Opération 20 : Contrôle technique interne et externe de la digue du bassin de retenue des lixiviats demandé par la DREAL. Arrêté Préfectoral du 3 décembre 2019.

Cette opération a nécessité la vidange de la retenue, laquelle a été effectuée fin 2023 ; l'opération se poursuit en 2025 avec le traitement des effluents issus des opération de pompage qui seront externalisés en site agréé, et avec l'inertage in situ des sédiments du fond de la lagune.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2024 à : 1 024 544,66 €.

- Opération 21 : Extension de la plateforme de déchets verts de la Poudrière.

Travaux d'aménagement et d'amélioration internes au périmètre ICPE.

Le report en reste à réaliser s'établit au 31/12/2024 à : 126 005,23 €.

Nouvelle opération d'investissement en 2025 : les travaux de post exploitation de la rehausse du site 3 de l'ISDND des Lauriers -> Opération 31

2.2.2 – Recettes

Les charges d'investissement seront financées par :

- Le prélèvement sur le résultat de fonctionnement,
- Le Fond de Compensation de la TVA 2023 à percevoir sur l'exercice 2025, qui est d'environ 1 900 000 €,
- La reprise des excédents,
- Des subventions d'investissement,
- D'autres sources en fonction de la nature des investissements, à déterminer ultérieurement.

Pour conclure, globalement les dépenses de fonctionnement du syndicat devraient connaître cette année une baisse ponctuelle, qui s'explique par l'imputation sur la section d'investissement de la phase de mise en service industrielle de l'UVM.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux coûts de traitement des déchets peuvent varier en fonction de l'évolution des tonnages des déchets de toutes natures à traiter. Le périmètre du service public de gestion des déchets, susceptible d'évoluer, impacte également ces tonnages et le budget traitement.

Les dépenses liées à la maintenance du site de l'ISDND des Lauriers peuvent varier selon la pluviométrie de l'année ; après une année 2024 particulièrement marquée par les épisodes

pluvieux, il est proposé de retenir l'hypothèse d'une pluviométrie inférieure pour l'année 2025.

En ce qui concerne les recettes, elles sont stables, avec une baisse des recettes issues des soutiens versés par les éco organismes, compensée par une augmentation des recettes « clients » issues principalement de la commercialisation de tonnages résiduels liés à la capacité d'accueil de l'UVM.

Les dépenses liées au traitement des déchets de toute nature peuvent être sensiblement diminuées par un certain nombre d'actions relevant de la compétence « collecte » des collectivités membres, telles que :

- La diminution des tonnages d'encombrants/DAE des professionnels pris en charge par la collectivité ;
- Le tri des encombrants des particuliers en déchèterie, selon les filières « REP » prises en charge directement par les éco organismes (déchets électroniques, électroménager, mobilier, articles de sports et loisirs, articles de jardinage et de bricolage...) ;
- Le développement de la collecte du papier, du verre et du carton sur des points judicieusement sélectionnés.
- Le développement du tri à la source des biodéchets.

2.3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

2.3.1. Les niveaux d'épargnes

Le graphique suivant présente l'évolution des différents niveaux d'épargne (en milliers d'euros).

Les modalités de calcul ainsi que les éléments d'interprétations sont rappelés ci-après :

- Epargne de gestion = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.
- Le taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage. Le premier seuil de vigilance est atteint lorsque celui-ci est inférieur à 10%.
- Le ratio de désendettement = Encours de dette / épargne brute. Il est exprimé en années. Il est admis qu'un ratio inférieur à 10 est satisfaisant.

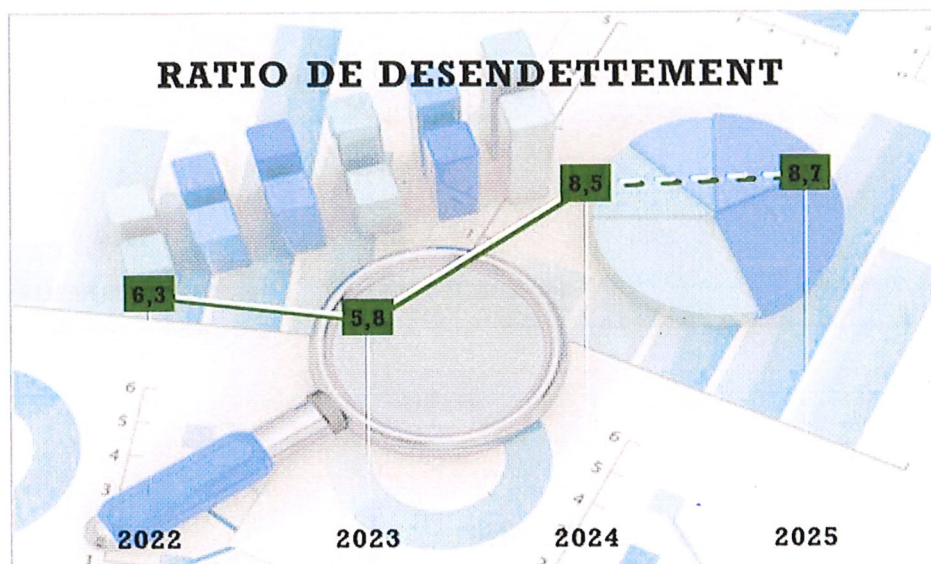
Présentation de l'évolution des ratios (en milliers d'euros) :

	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	22 116	21 207	22 084	22 100
DEPENSES REELLES	16 217	15 025	18 058	18 350
CHARGES D'INTERETS	360	637	1 029	992
EPARGNE DE GESTION	6 259	6 819	5 055	4 742
EPARGNE BRUTE	5 899	6 182	4 026	3 750
TAUX D'EPARGNE BRUTE	27%	29%	18%	17%
ANNUITE CAPITAL	1 846	1 630	1 623	1 623
EPARGNE NETTE	4 053	4 552	2 403	2 127
ENCOURS DE DETTE	37 343	35 712	34 089	32 475
RATIO DE DESENDETTEMENT	6,3	5,8	8,5	8,7

Les éléments présentés démontrent une **bonne santé financière**.
Les indicateurs sont à des **niveaux satisfaisants**.



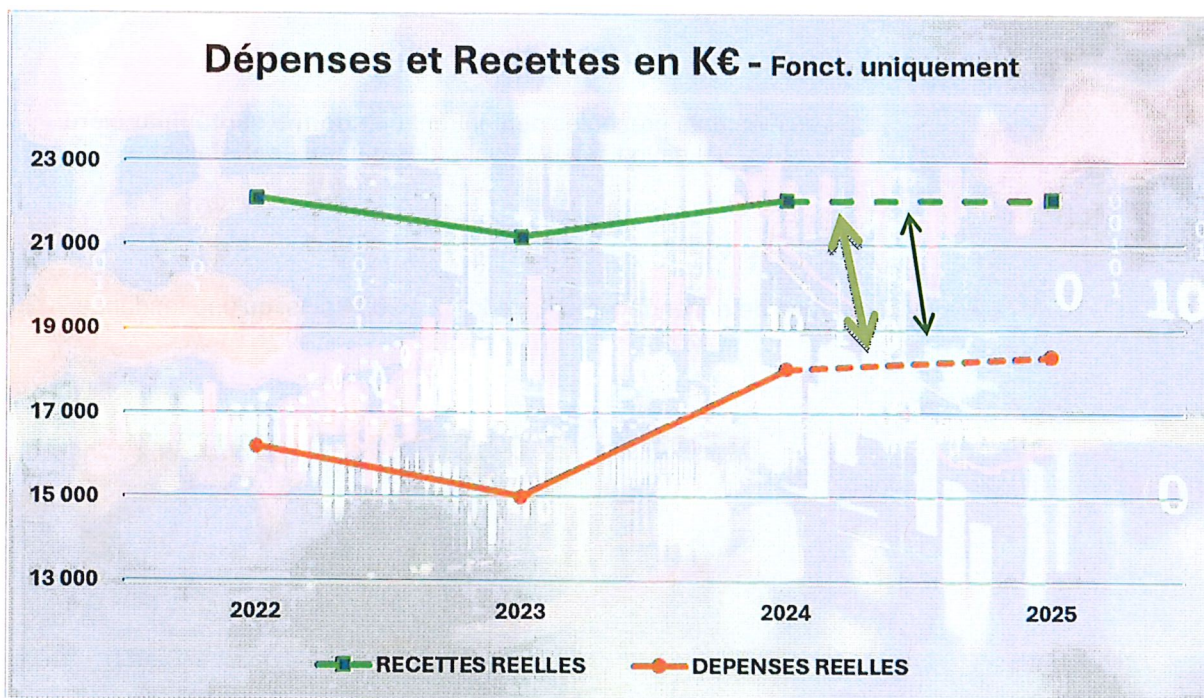
Evolution du ratio de désendettement, de 2022 à 2024 ainsi qu'une tendance 2025 :



Le ratio 2024 exprime que le syndicat, en mettant l'intégralité de son épargne brute au profit du remboursement de sa dette, mettrait 8,5 ans à l'éteindre.

2.3.2. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Le graphique suivant présente la dynamique des dépenses et recettes de fonctionnement du syndicat. L'écart, matérialisé par des flèches vertes met en évidence la capacité élevée du syndicat à financer ses investissements et à rembourser ses emprunts.



2.4. LA DETTE

Encours de la dette au 01.01.2025 :

N° emprunt	Objet	Prêteur	Montant	TAUX	K 2025	I 2025
A1015684	COUVERTURE ET ETANCHEIFICATION DU SITE 1	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	FIXE	411 164,06 €	218 359,73 €
A1015685	OUVRAGES PLATEFORME DE DECHETS VERTS	CAISSE D'EPARGNE	353 000,00 €	FIXE		
A1016077	ACQUISITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	FIXE		
A1019304	MULTIFILIERES ISDND LES LAURIERS	CAISSE D'EPARGNE	7 000 000,00 €	LIVRETA		
102800	MULTIFILIERE ISDND LES LAURIERS - 13M€	CAISSE DES DEPOTS	13 000 000,00 €	LIVRETA	352 715,15 €	683 393,28 €
5113086	PLATEFORME DES DECHETS VERTS SITE LA POUDRIERE	CAISSE DES DEPOTS	352 000,00 €	LIVRETA		
5113105	ETANCHEIFICATION SITE 1 ISDND LES LAURIERS	CAISSE DES DEPOTS	1 000 000,00 €	LIVRETA		
5113106	RETENUE DES EAUX PLUVIALES ISDND LES LAURIERS	CAISSE DES DEPOTS	2 000 000,00 €	LIVRETA		
5187916	INFRASTRUCTURE DE VALORISATION DES DECHETS	CAISSE DES DEPOTS	2 800 000,00 €	LIVRETA		
601335301	TRAVAUX ISDND LES LAURIERS COUVERTURES SITES 2 ET 3	CREDIT AGRICOLE	2 800 000,00 €	FIXE	859 155,62 €	90 430,84 €
601511100	REHAUSSE DU SITE 3 DE L'ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	FIXE		
601913378	COUVERTURE DES SITES 2 ET 3 /ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	620 000,00 €	FIXE		
602057256	CONFORMITE DE LA DIGUE DE LA LAGUNE A LIXIVIATS	CREDIT AGRICOLE	1 600 000,00 €	FIXE		
602267504	MULTIFILIERES ISDND LES LAURIERS	CREDIT AGRICOLE	9 000 000,00 €	FIXE		
					1 623 034,83 €	992 183,85 €
ANNUITE 2025 -->					2 615 218,68 €	
Capital initial		41 825 000,00 €	Capital Restant		32 475 888,99 €	

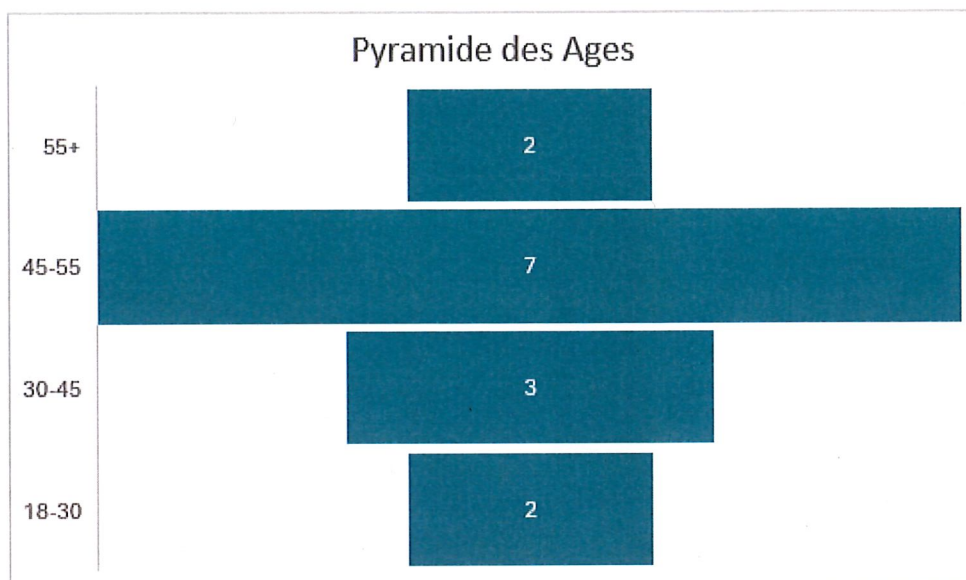
3) TABLEAU DE BORD DES RESSOURCES HUMAINES

3.1 Structure des effectifs

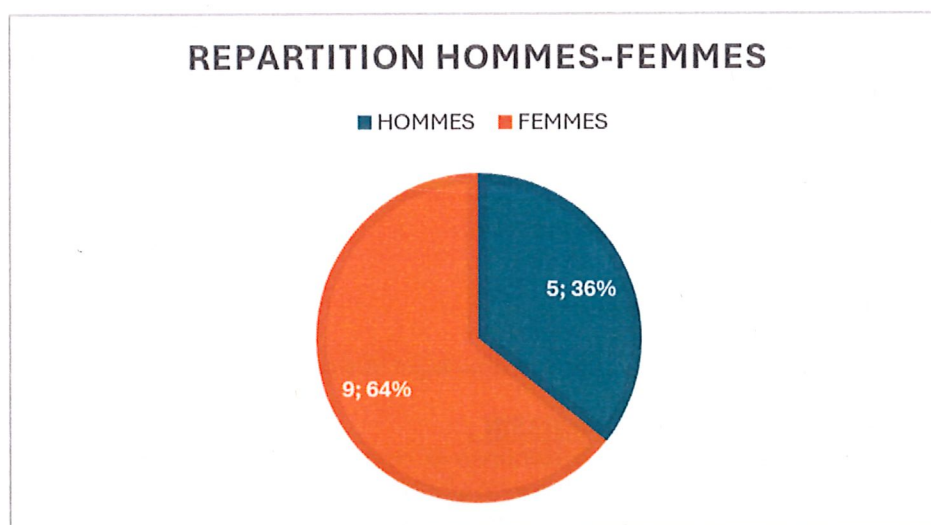
Au 1^{er} janvier 2025, le syndicat emploie 14 agents, 12 titulaires de la fonction publique territoriale, 1 contractuel (Contrat de projet) et un vacataire.

Parmi les titulaires, 5 appartiennent à la filière administrative, 7 à la filière technique. 7 appartiennent à la catégorie C, 2 à la catégorie B et 3 à la catégorie A.

En moyenne, un agent du SMIDDEV à 48.3 ans.



64% des agents du SMIDDEV sont des femmes, 36% des hommes. En moyenne une femme est rémunérée 43 567 € bruts par an contre 39 018€ pour un homme.



3.2. Temps de Travail

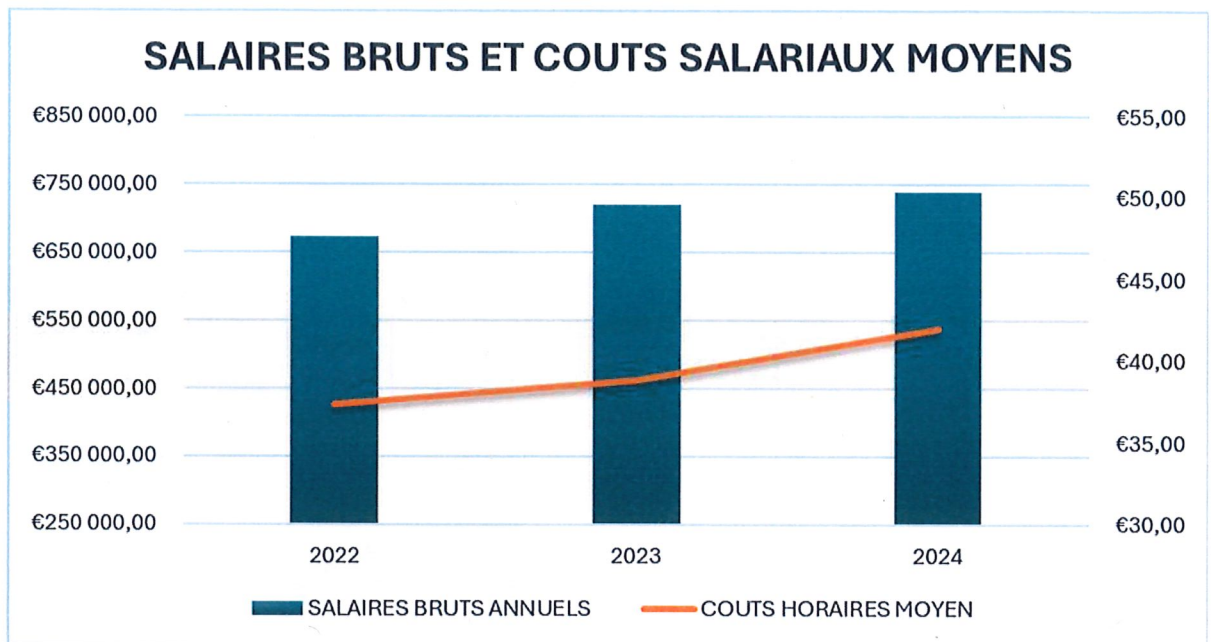
Au SMIDDEV, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h00.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, date de l'adoption du protocole relatif au temps de travail, un agent à temps complet travaille sur un rythme de 37h30 / semaine et obtient, en contrepartie, 15 jours de RTT.

Au 1^{er} janvier 2025, 3 agents sont à temps partiel 80% (sur autorisation) soit 21% de l'effectif et un agent est à temps non complet (<50%) soit 7% de l'effectif.

3.3. Dépenses de personnel

Toutes rémunérations confondues (élus/fonctionnaires/contractuels/autres), les couts salariaux horaires et salaires bruts sont les suivants :



L'évolution des salaires est en adéquation avec le glissement vieillissement technicité (GVT). Le départ d'une apprentie en cours d'année 2024, qui représentait un cout horaire faible, explique l'augmentation contenue du cout horaire moyen par rapport à 2023.

Conformément à l'article D.2312-3-C du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientation budgétaire est mis à disposition du public au siège du Syndicat, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

°
° °

Le Comité Syndical :

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir débattu, notamment au sujet des points suivants :

Monsieur Jean-François MOISSIN :

- *Souhaite que soit développée la communication sur la collecte en porte à porte et sur le site de traitement/valorisation des déchets verts, en particulier sur la Commune de Puget-sur-Argens. En effet, le nouveau système de collecte en porte à porte mise en place est un succès ; néanmoins certains habitants pensent que leurs déchets verts ne sont plus traités sur la plateforme de traitement des déchets verts du SMiDDEV située à Puget-sur-Argens (la Poudrière).*

Monsieur le Président, Gilles LONGO :

- *Indique que le service communication du Syndicat préparera des éléments, en lien avec DIPROVAL, qui pourront être intégrés dans le journal de la Commune.*

Monsieur René BOUCHARD :

- *S'interroge sur le nombre de gros producteurs qui sont sortis du service public de traitement des déchets par le vote de la délibération d'Esterel Cote d'Azur Agglomération fixant à 8 000 tonnes / an le seuil d'exclusion.*

Madame Natacha FLEURY :

- *Répond que les gros producteurs exclus du service public sont de l'ordre de plusieurs centaines, dont les campings qui représentent un gisement non négligeable.*

Madame Natacha FLEURY :

- *Précise que pour l'opération de mise en service de l'UVM, les six premiers mois de mise en service industrielle seront imputés sur la section investissement et non sur*

la section de fonctionnement ; ceci expliquant les écarts constatés avec le budget précédent.

- Explique que la baisse de soutien des éco-organismes est en partie dû à la perte du gisement issu des gros producteurs, mais également du fait de l'augmentation des erreurs de tri (taux de refus) dans les bacs jaunes.

Madame Sylvie BLANC :

- Indique qu'il est nécessaire de faciliter le geste de tri pour les citoyens. Notamment, la possibilité d'ouverture complète des bacs jaunes doit être permise. En effet, les usagers doivent pouvoir mettre leurs sacs translucides à l'intérieur sans être obligés de déposer les emballages un par un.

Monsieur Yoann GNERUCCI :

- Propose que les collecteurs soient mobilisés pour détecter les lieux les plus impactés par les erreurs de tri afin que les communes puissent agir. Il précise que beaucoup de déchets triés correctement sont mis en sacs noir et non en sac translucide ; ils sont donc, par erreur, considérés comme non triés.
- Insiste sur l'importance d'une bonne communication à ce sujet auprès des administrés.

Monsieur le Président, Gilles LONGO :

- Informe les élus qu'il a été décidé au niveau d'Esterel Cote d'Azur Agglomération que l'installation des colonnes enterrées sur les nouveaux emplacements se fera de manière simultanée.

Monsieur René BOUCHARD :

- Demande des précisions sur la terminologie « extension » de la Poudrière indiquée dans l'opération 21.

Madame Natacha FLEURY :

-Précise que cette appellation initiale est liée à l'extension de tonnages admissibles en 2020, et non d'une extension en superficie de zone de traitement des déchets verts. Actuellement cette opération permet de financer des travaux d'aménagement circonscrits à l'intérieur du périmètre existant.

Monsieur le Président, Gilles LONGO :

-Indique qu'une demande de raccordement du site de la Poudrière au réseau public d'eau a été effectuée et est à l'étude ; les travaux pourraient intervenir à horizon 2026- 2027.

Madame Martine BOUVARD :

- S'interroge sur l'impact de la mise en place par l'organisme « Ecosystem » de « jedonnemonélectroménager.fr » sur la collecte des appareils de gros électroménagers.

Madame Natacha FLEURY indique que le service fonctionne, mais que pour être viable et maintenu, il va falloir communiquer d'avantage afin qu'il soit plus largement utilisé.

Monsieur le Président, Gilles LONGO :

- Fait remarquer que les coûts de fonctionnement du Syndicat n'augmentent pas et que, notamment, la masse salariale du Syndicat baisse : départ d'un agent non remplacé ;
- Evoque la mission de suivi des travaux de l'UVM, qui sera prochainement achevée, et la mission de suivi exploitation à venir.

Les élus du comité syndical :

- Décident, considérant la fin de la mission de suivi de la construction de l'UVM confiée à l'intéressé, de ne plus recourir aux vacations de Monsieur Christian GRAILLE à compter du 01-07-2025 et suggèrent d'assurer le suivi de l'UVM en exploitation en procédant au recrutement d'un technicien à compter de cette même date.

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire tel que prévu à l'article L2312-1 du CGCT.

Délibération n°2025/831 :

Marché public de services pour la post-exploitation de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt – Autorisation de signature.

Monsieur le Président expose :

Le syndicat a engagé une procédure pour l'attribution d'un marché public de services relatif à la post-exploitation de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt, à compter du 1^{er} mars 2025.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification, et pourra être reconduit deux fois par période de 12 mois.

L'avis d'appel à concurrence a été lancé le 06/12/2024 dans les supports de communication suivants :

- BOAMP annonce n° 24-137489 publié le 08/12/2024
- JOUE annonce n° 750672-2024 publié le 09/12/2024
- <https://www.marches-securises.fr>

15 dossiers ont été retirés.

A la date de clôture de dépôt des offres, soit le 20/01/2025 à 12h00, 1 pli électronique a été déposé par l'entreprise VALSUD, conformément au règlement de la consultation.

L'ouverture du pli a été effectuée le 20/01/2025 à 12h15.

L'analyse de la candidature et de l'offre a été réalisée par le bureau d'études VALDECH.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 05/02/2025 à 9h, a agréé la candidature et a retenu, conformément au rapport d'analyse des offres, la proposition de l'entreprise VALSUD pour la réalisation des prestations de post-exploitation de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt, pour un montant estimatif sur la durée total du marché (reconductions comprises), tel que résultant du détail quantitatif estimatif, de 16 083 446 € TTC.

°
° °

Le Comité Syndical :

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise VALSUD en qualité d'attributaire du marché de post-exploitation de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt, pour un montant estimatif de 16 083 446 € TTC sur la durée totale du marché.

AUTORISE son Président à signer le marché susvisé.

Délibération n°2025/832 :

***Reprise des matières premières secondaires issues de l'Unité de Valorisation
Multifilières du SMiDDEV – Convention tripartite.***

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat, titulaire de l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Unité de Valorisation Multifilières des déchets ménagers et assimilés, a confié l'exploitation de son équipement industriel pour 4 ans à la Société IHOL, dans le cadre du marché public global de performance ayant pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de valorisation multifilières des déchets ménagers et assimilés du SMIDDEV, attribué le 25 septembre 2019.

Dans le cadre de ce marché, IHOL (Groupe VEOLIA) assure la commercialisation des matériaux valorisables, dans le respect des prescriptions des réglementations en vigueur et de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le SMIDDEV perçoit les recettes de vente des matériaux recyclables, ainsi que les recettes complémentaires en cas d'acceptation par les filières REP.

Pour les Matières Premières Secondaires, des conventions tripartites sont signées entre le repreneur, le SMIDDEV et le titulaire.

°
° °

Le Comité Syndical :

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE son Président à signer la convention tripartite pour la reprise des matières premières secondaires issues de l'Unité de Valorisation Multifilières du SMIDDEV, telle que présentée en annexe et tous documents afférents.

Information du Comité Syndical – décisions du Président :

Décision de virement de crédit n°06/2024 le 16/10/2024 : Etudes et communication
6112 (011) – 7213 : Contrat maintenance (-8 000 €)
617 (011) – 7213 : Etudes et recherches (+8 000 €)
6114 (011) – 020 : Autres contrats (-5 000 €)
6236 (011) – 020 : Catalogues et imprimés (5 000 €)

Décision de virement de crédit n°07/2024 le 23/12/2024 : Régularisation emprunt
1641 (16) – 020 : Emprunt en euros (50 000 €)
16818 (16) – 01 : Autres prêteurs (-50 000 €)

Monsieur le Président Gilles LONGO, clôt la séance et demande aux élus de noter dans leurs agendas la date prévue pour l'inauguration de l'UVM, soit le 22/04/2025 à 18h.

Fréjus, le 5 février 2025

**Le Président
Gilles LONGO**


Établissement public de traitement
et de valorisation des déchets
Parc d'activités Le Capitou – Pôle BT
32, allée Sébastien Vauban
CS 60064 – 83606 Fréjus Cedex

